Image not found or type unknown

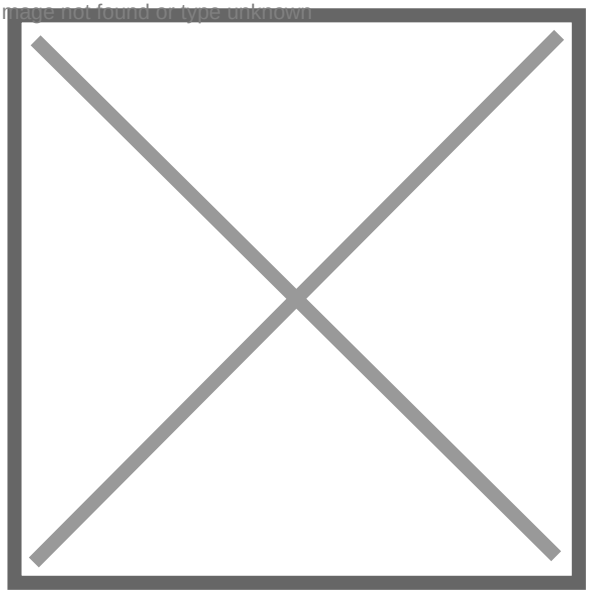

Appart non raccordé aux égouts dans une copro

Par **bujop**, le **20/04/2012** à **20:27**

Bonjour,

J'habite dans une copro récente (mois de 10 ans).
En décembre, l'évacuation des eaux usées de ma cuisine se bouche (la canalisation ne dessert que cette pièce, aucun autre appartement n'est relié dessus, car la pièce est un peu exentrée).
Le plombier n'ayant rien pu faire por déboucher, l'expert dépéché par le syndic ayant indiqué qu'on avait du boucher la canalisation en mettant des trucs dedans, il a fallu creuser pour la mettre à jour. Nous avons alors constaté que cette canalisation n'était pas reliée aux egouts (puits perdu). Je rappelle que nous sommes dans un immeuble récent...
Il y a là une faute grave du constructeur et sans doute de l'architecte qui a suivi les travaux.
J'attends le retour de l'expert qui dont constater qu'il n'y a pas de tuyau, mais pour ma culture personnelle, et pour faire avancer les choses, j'aimerais savoir ce qui va se passer, quelle démarche entreprendre et si je peux faire pression sur le constructeur (ou un autre) pour que les choses bougent rapidement...
Par exemple, la mairie ne peut elle pas se retourner contre lui pour non branchement aux égouts ?
Merci par avance pour vos réponses,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés